

REHABILITATION DE LA PROPRIÉTÉ FLICHE BERGIS



SAINT-MANDRIER-SUR-MER

NOTICE VRD

Janvier 2024 – DL

SOMMAIRE

1	RESEAUX DIVERS	3
1.1	EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE	3
1.2	ELECTRICITE.....	3
1.3	TELECOM ET TELEDISTRIBUTION	3
1.4	ECLAIRAGE EXTERIEUR	3
2	ASSAINISSEMENT	4
2.1	ASSAINISSEMENT EU / EV	4
2.2	ASSAINISSEMENT EP	4
2.2.1	Somme des surfaces imperméabilisées projetées :	4
2.2.2	Calcul du volume de tamponnement des Eaux pluviales	4

1 RESEAUX DIVERS

1.1 EAU POTABLE ET DÉFENSE INCENDIE

La desserte en eau potable sera réalisée depuis le réseau existant Avenue Marie Fliche Bergis.

La défense incendie sera examinée en accord avec les pompiers, en fonction des bornes incendie existantes et des exigences réglementaires à respecter.

1.2 ELECTRICITÉ

La desserte en électricité sera réalisée depuis le réseau existant Avenue Marie Fliche Bergis. Celle-ci sera étudiée et réalisée avec le concours des services d'ENEDIS.

Le câblage sera placé en pleine terre avec grillage avertisseur ou sous fourreaux PVC normalisés de diamètre selon section des câbles.

Les chambres de tirage seront du type agréé Enedis.

1.3 TÉLÉCOM ET TÉLÉDISTRIBUTION

La desserte en télécom/fibre sera réalisée depuis le réseau existant situé au droit de l'Avenue Marie Fliche Bergis.

Elle sera réalisée sous fourreaux et chambres de tirage normalisés.

1.4 ECLAIRAGE EXTÉRIEUR

L'éclairage extérieur mis en œuvre sur l'opération sera conforme à la norme d'éclairage européenne EN13-201.

Le réseau sera composé de :

- Fourreaux normalisés Ø63 avec grillage avertisseur,
- Les câbles 4x25²,
- Candélabres de type LED,
- Un câble en cuivre nu 25² sera disposé en fond de fouille afin d'assurer la mise à la terre du réseau.

Le réseau d'éclairage extérieur sera contrôlé par un organisme agréé avant sa mise en service.

2 ASSAINISSEMENT

L'assainissement de toute la parcelle est de type séparatif. Les réseaux seront conformes au règlement d'assainissement et au cahier des prescriptions techniques de la ville de SAINT MANDRIER et de la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée.

2.1 ASSAINISSEMENT EU / EV

Les canalisations EU/EV, diamètre suivant études, seront en PVC CR8, avec regards de visite et raccordement sur le réseau existant Avenue Marie Fliche Bergis.

Les canalisations de branchements au réseau public auront un diamètre minimal de $\varnothing 200$.

2.2 ASSAINISSEMENT EP

Les canalisations EP, diamètre suivant études, seront en PVC CR8, avec regards de visite. Les canalisations de branchements au réseau public auront un diamètre minimal de $\varnothing 315$.

Afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales inexistante à ce jour sur le site et suivant les prescriptions, une rétention de l'ordre de 100 litres par m^2 de surface imperméabilisée sera réalisée.

2.2.1 Somme des surfaces imperméabilisées projetées :

Bâtiments = $675 m^2 + 44 m^2 = 719 m^2$

Béton matricé = $364 m^2$

Pavé ou dalle préfa = $233 m^2$

Parvis minéral végétalisé à 20% = $112 m^2$ (soit $112 m^2 \times 80\% = 90 m^2$)

Espaces extérieurs minéralisés = **$687 m^2$**

Soit une surface imperméabilisée de **$1 406 m^2$**

2.2.2 Calcul du volume de tamponnement des Eaux pluviales

Le volume de rétention sera égale à **$141 m^3$** ($1 406 m^2 \times 100 l$) correspondant aux surfaces bâties rénovées et des futurs aménagements extérieurs.

Le rejet sur le réseau de l'Avenue Marie Fliche Bergis sera réalisé à un débit de fuite régulé qui sera déterminé avec les services techniques municipaux.

Contenu de la nature de sols et de la présence de la nappe à environ -3.00m sous le terrain naturel, l'essentiel des ouvrages de tamponnement fonctionneront de manière surfacique.

Une étude de sol avec tests de perméabilité va être menée afin de confirmer le volume de tamponnement nécessaire à mettre en place.